

Équipe fédérale d'examen – Formulaire de commentaires – Rapport d'évaluation préliminaire pour le projet de nickel Crawford

Emploi et Développement social Canada (EDSC)			
Contact:	Urvashi Dhawan Biswal	Téléphone:	1-613-859-8249
		Courriel:	urvashi.dhawanbiswal@hrsdc-rhdcc.gc.ca

Direction générale – Identifiant du commentaire	Section du rapport d'évaluation préliminaire (et sous-section, le cas échéant)	Contexte et justification (fournissez une explication de vos commentaires)	Recommandation : fournir le texte à insérer ou à supprimer. Précisez l'emplacement exact dans le rapport d'évaluation préliminaire où le texte serait ajouté ou supprimé.
EDSC-01	Document des conditions potentielles (section 5.2, p. 15)	En évaluant continuellement l'efficacité des initiatives de formation, les nations et les gouvernements autochtones titulaires de droits peuvent s'assurer que les programmes demeurent pertinents et adaptés aux besoins des communautés ainsi qu'aux conditions externes du marché du travail.	"Le promoteur doit élaborer, avant la construction et en consultation avec les nations et les gouvernements autochtones titulaires de droits, et mettre en œuvre, pendant la construction et les cinq premières années d'exploitation, un programme de suivi visant à vérifier l'efficacité du Plan de formation et d'emploi en ce qui concerne l'offre de possibilités aux peuples autochtones d'acquérir des compétences et une formation, ainsi que d'accéder à des emplois, des possibilités d'approvisionnement ou des contrats. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme de suivi, le promoteur doit surveiller et rendre compte annuellement des données d'emploi pour le projet désigné selon des facteurs d'identité tels que le genre et l'identité autochtone, au moyen de données désagrégées fournies dans le cadre de déclarations volontaires par les employés et les entrepreneurs. Cela mènera à des ajustements concrets et pertinents des programmes de formation fondés sur les conclusions des données."
EDSC-02	Document des conditions potentielles (section 5.3, p. 12)	La division des Programmes autochtones et du développement communautaire (PADC) de Service Canada – région de l'Ontario possède une connaissance des activités actuelles du marché du travail en matière d'emploi et de formation, ainsi que des mesures de soutien offertes dans le cadre du Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné	Document des conditions potentielles (section 5.3, p. 12). Le promoteur doit élaborer, avant la construction et en consultation avec tous les groupes et autorités autochtones concernés, Services aux Autochtones Canada et les autres autorités compétentes, et mettre en œuvre, pendant la construction et l'exploitation, un Plan de formation et d'emploi visant à accroître les possibilités pour les peuples autochtones, y compris les femmes autochtones et les entreprises

Direction générale – Identifiant du commentaire	Section du rapport d'évaluation préliminaire (et sous-section, le cas échéant)	Contexte et justification (fournissez une explication de vos commentaires)	Recommandation : fournir le texte à insérer ou à supprimer. Précisez l'emplacement exact dans le rapport d'évaluation préliminaire où le texte serait ajouté ou supprimé.
		aux Autochtones (PFCEA) et de ses ententes du Fonds pour les compétences et les partenariats (FCP). L'ajout de partenaires dans les services d'emploi et les activités de formation peut appuyer le processus de consultation et aider les communautés représentées. La région de l'Ontario souligne que l'industrie minière de la province affiche déjà une représentation autochtone considérablement plus élevée dans sa main-d'œuvre, soit 12 % en 2023-2024, comparativement à 3,0 % des travailleurs tous secteurs confondus en Ontario. Source (site en anglais seulement) : Faits et chiffres Association minière de l'Ontario	autochtones, d'acquérir des compétences et une formation, ainsi que d'accéder à des emplois, des possibilités d'approvisionnement ou des contrats liés au projet désigné.
EDSC-03	Document des conditions potentielles (section 5.3.2, p. 13).	Le document est exhaustif et, dans la mesure du possible, l'IELCC souhaiterait ajouter quelques mots à la section 5.3.2.	5.3.2. relever les lacunes existantes en ce qui concerne les compétences préalables et la formation visées à la condition 5.3.1 chez les peuples autochtones susceptibles d'être employés par le projet désigné, et décrire les mesures relevant de la responsabilité du promoteur pour combler ces lacunes. Les mesures doivent inclure la prestation de formation en cours d'emploi, des programmes d'apprentissage et de mentorat, et peuvent inclure des mesures de soutien global, y compris des services de garde pour les peuples autochtones.
EDSC-04	Document des conditions potentielles (section 5.6, p. 13).	Prendre en considération non seulement les mesures d'hébergement requises par la main-d'œuvre, mais aussi les répercussions et les infrastructures disponibles pour soutenir cette main-d'œuvre, les impacts sur le territoire, les besoins potentiels en services de garde d'enfants ainsi que les responsabilités futures et	Ajout suggéré : 5.6.4 par l'entremise de consultations avec les groupes autochtones, tenir compte des infrastructures nécessaires pour soutenir le marché du travail supplémentaire, ce qui peut inclure des services de garde d'enfants, des services et des mesures de soutien à l'emploi, ainsi que des soins de santé accessibles.

Direction générale – Identifiant du commentaire	Section du rapport d'évaluation préliminaire (et sous-section, le cas échéant)	Contexte et justification (fournissez une explication de vos commentaires)	Recommandation : fournir le texte à insérer ou à supprimer. Précisez l'emplacement exact dans le rapport d'évaluation préliminaire où le texte serait ajouté ou supprimé.
		continues envers les communautés.	
EDSC-05	Section 4.2.3 : Effets sur les conditions sanitaires, sociales et économiques (Rapport d'évaluation d'impact préliminaire pour le projet de nickel Crawford), p. 74.	La région de l'Ontario de Service Canada convient que le projet de nickel Crawford est susceptible d'entraîner certains effets résiduels négatifs sur les conditions socioéconomiques des peuples autochtones locaux, en particulier pour les personnes les plus vulnérables au sein des six sous-populations des Premières Nations consultées par l'AEIC. De plus, la région de l'Ontario de Service Canada est d'accord avec l'affirmation du rapport d'impact selon laquelle le projet exercera des pressions sur la disponibilité des logements locaux, ainsi que sur les services et les infrastructures. Il y aura une augmentation de la population active en concurrence pour des ressources plus limitées, ce qui entraînera d'autres effets négatifs sur le coût de la vie.	Néant
EDSC-06	Section 4.2.3 : Effets sur les conditions sanitaires, sociales et économiques (Rapport d'évaluation d'impact préliminaire pour le projet de nickel Crawford), services, infrastructures et effets socioéconomiques, p. 78.	Le projet devrait faire appel à des travailleurs de l'extérieur, ce qui augmentera la demande pour les services et les infrastructures locaux et réduira leur disponibilité et leur accessibilité financière, y compris le logement et les hébergements temporaires.	Une augmentation de la population résultant de l'arrivée d'une nouvelle main-d'œuvre pourrait exercer une pression supplémentaire sur des services tels que l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, qui font déjà face à des défis liés à leur capacité. L'augmentation du nombre de places dans le cadre du système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants contribuerait à atténuer cette pression. De plus, compte tenu de la nature temporaire et cyclique des rotations de travail des travailleurs du projet, le manque d'options de garde d'enfants pourrait empêcher certains travailleurs spécialisés, en particulier les femmes, d'obtenir et de conserver un emploi pendant toute la durée du projet. Les

Direction générale – Identifiant du commentaire	Section du rapport d'évaluation préliminaire (et sous-section, le cas échéant)	Contexte et justification (fournissez une explication de vos commentaires)	Recommandation : fournir le texte à insérer ou à supprimer. Précisez l'emplacement exact dans le rapport d'évaluation préliminaire où le texte serait ajouté ou supprimé.
			communautés entourant le projet pourraient également devoir envisager d'accroître l'accès à des services de garde flexibles adaptés au travail par quarts (p. ex., la nuit et en dehors des heures normales).
EDSC-07	Rapport d'évaluation d'impact préliminaire : Annexes 3 et 4 – Sections socioéconomiques, p. 152–154	Les expériences passées liées à des projets industriels mettent en évidence le risque d'emplois temporaires et instables. L'incertitude économique entourant le projet soulève également des préoccupations quant à la stabilité économique à plus long terme ainsi qu'au potentiel de pertes d'emplois ou de changements pendant les périodes d'entretien et de maintenance ou lors de modifications opérationnelles.	Envisager d'ajouter un texte indiquant que les stratégies de formation professionnelle et d'emploi dirigées par des Autochtones peuvent soutenir à la fois les possibilités liées au projet et les priorités de développement de la main-d'œuvre à plus long terme définies par les gouvernements autochtones et les partenaires autochtones de prestation de services. Envisager également de mentionner que les transitions d'emploi associées aux périodes d'entretien et de maintenance ou aux changements opérationnels peuvent être pertinentes pour les discussions sur la planification de la main-d'œuvre, y compris le développement des compétences et les mesures de soutien à la transition offertes dans le cadre des mécanismes existants.
EDSC-08	Rapport d'évaluation d'impact préliminaire : Annexes 3 et 4 – Sections socioéconomiques, p. 152–154	L'afflux prévu de travailleurs pourrait interagir avec les pressions existantes en matière de logement et les préoccupations plus larges relatives au bien-être des communautés soulevées par les communautés autochtones. Ces préoccupations peuvent inclure des pressions sociales, la consommation de substances, l'exploitation, la stigmatisation, la criminalisation, l'accès aux soutiens, ainsi que des obstacles à la participation au marché du travail pour certains membres des communautés.	Envisager d'ajouter un court paragraphe indiquant que les changements liés au projet en matière d'emploi et de dynamique démographique peuvent interagir avec les pressions existantes sur le logement et les préoccupations plus larges relatives au bien-être des communautés soulevées par les communautés autochtones. Cela pourrait inclure la reconnaissance que la planification de la formation et de l'emploi pourrait bénéficier d'une attention particulière aux obstacles identifiés par les communautés, notamment en utilisant des données désagrégées lorsque celles-ci sont disponibles et appropriées.
EDSC-09	Rapport d'évaluation d'impact préliminaire : Annexes 3 et 4 – Sections socioéconomiques,	Il existe des risques liés à l'incertitude économique du projet ainsi qu'au potentiel d'évolution des effets socioéconomiques au fil du temps. Les nations et les gouvernements autochtones	Envisager d'ajouter un texte indiquant que le suivi et la production de rapports peuvent aider à suivre, au fil du temps, les résultats liés à l'emploi ainsi que les résultats socioéconomiques plus larges, et à appuyer des ajustements lorsque des problèmes sont relevés. Le rapport pourrait également

Direction générale – Identifiant du commentaire	Section du rapport d'évaluation préliminaire (et sous-section, le cas échéant)	Contexte et justification (fournissez une explication de vos commentaires)	Recommandation : fournir le texte à insérer ou à supprimer. Précisez l'emplacement exact dans le rapport d'évaluation préliminaire où le texte serait ajouté ou supprimé.
	p. 152–154 et p. 174	titulaires de droits ont également souligné l'importance de leur participation aux processus de suivi et de surveillance, y compris les mécanismes permettant de signaler des enjeux au promoteur.	indiquer que les mesures de suivi et de surveillance peuvent contribuer à offrir une visibilité sur les résultats liés à la main-d'œuvre et au bien-être des communautés, le cas échéant.
EDSC-10	Rapport d'évaluation d'impact préliminaire : Annexes 3 et 4 – Sections socioéconomiques, p. 156	Les infrastructures existantes de développement de la main-d'œuvre dirigées par des Autochtones peuvent être pertinentes pour comprendre les soutiens déjà en place. Il est important que toute référence au Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones reflète fidèlement que les décisions relatives aux priorités relèvent des partenaires autochtones.	Envisager d'utiliser une formulation factuelle telle que : Emploi et Développement social Canada offre des investissements dans le cadre du Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones (PFCEA) aux gouvernements autochtones et aux partenaires autochtones de prestation de services. Les priorités pour ces investissements, y compris si et comment le développement de la main-d'œuvre lié à un projet peut être soutenu, sont déterminées par les partenaires autochtones en fonction de leur propre gouvernance, des priorités communautaires et des besoins du marché du travail, notamment au moyen d'activités financées par le PFCEA ou d'autres mécanismes.
EDSC-11	Rapport d'évaluation d'impact préliminaire : Annexes 3 et 4 – Sections socioéconomiques, p. 160–166	Les partenariats avec des établissements d'enseignement et de formation, conjugués à un examen continu des approches de développement de la main-d'œuvre, peuvent appuyer les parcours définis par les gouvernements autochtones, les communautés et les partenaires autochtones de prestation de services, et contribuer à maintenir la capacité d'adaptation aux conditions du marché du travail.	Envisager d'ajouter un texte indiquant que les partenariats avec les établissements d'enseignement et de formation peuvent appuyer les parcours définis par les gouvernements autochtones, les communautés et les partenaires autochtones de prestation de services, notamment lorsque ceux-ci correspondent aux priorités locales en matière de main-d'œuvre. Envisager également de mentionner qu'un examen régulier des approches de développement de la main-d'œuvre, éclairé par les commentaires des partenaires autochtones et les conditions du marché du travail, peut contribuer à maintenir la pertinence et la capacité d'adaptation au fil du temps.